

**Modalités de demande de prise en charge des frais  
de transport pour la manifestation  
« Lycéens au Festival d'Avignon » 2020-2021**

- Le remboursement s'effectuera dans les meilleurs délais sur présentation de la facture du transporteur acquittée (train ou autocar).  
Cette facture scannée devra être adressée à Françoise Bouchetière, gestionnaire à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté : [fbouchetière@maregionsud.fr](mailto:fbouchetière@maregionsud.fr)
- La date limite de demande de remboursement des frais de transport est arrêtée au 31 août 2021.